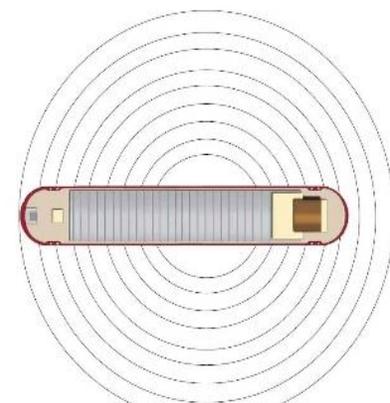
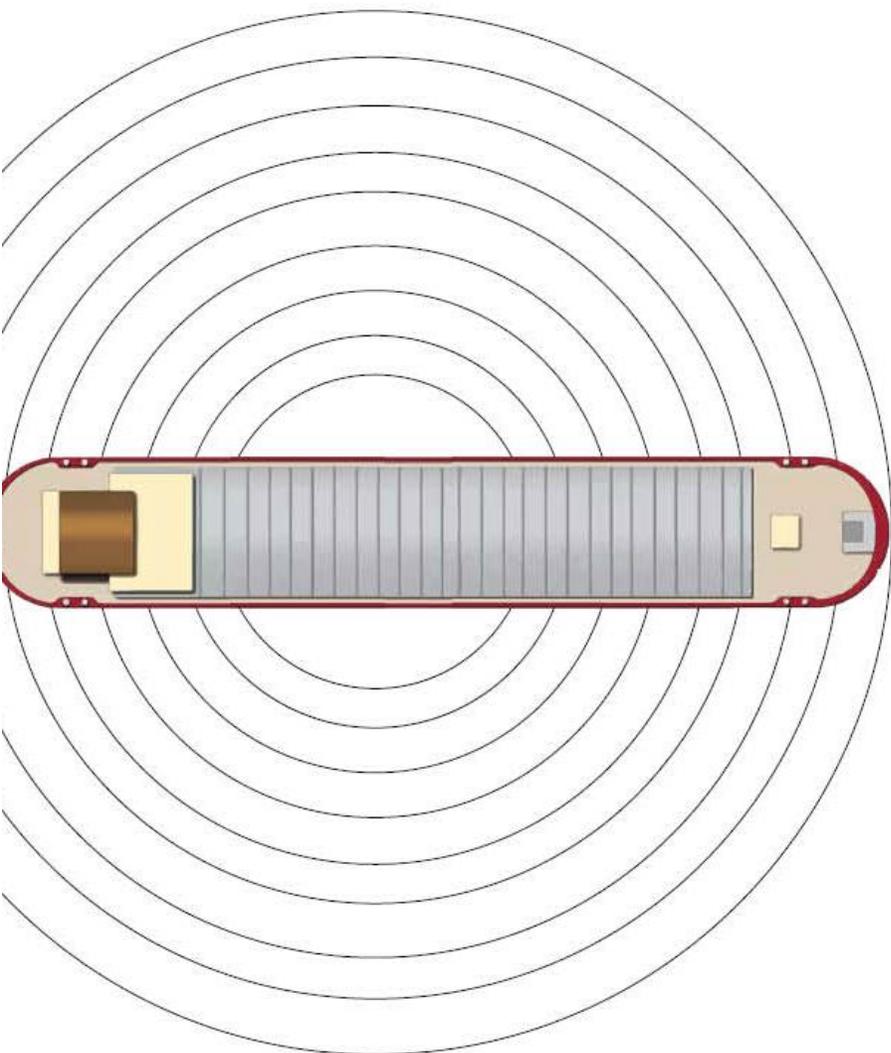


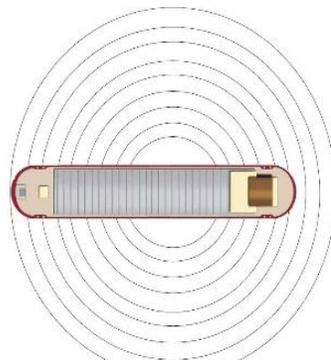
Appel à projets démonstrateurs de bateaux autonomes et décarbonés

Rencontre du 13 septembre 2022 avec les porteurs de projets

VNF - Direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval



- I. Rappel sur l'historique de la démarche
- II. Rendu du 10 octobre 2022
- III. Attentes de VNF concernant les 9 critères de sélection
- IV. Auditions devant le comité de sélection des lauréats
- V. Conventionnement avec VNF
- VI. Mise en œuvre du projet



I. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

I. Historique de la démarche

Rappel sur les missions de VNF : la **gestion**; l'**exploitation**; la **modernisation**; le **développement** des 6 700 km de rivières et canaux navigables du territoire français.

La filière fluviale française fait face à de nombreux **enjeux** :

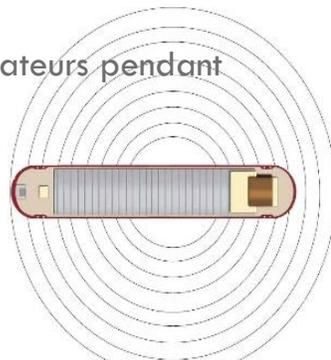
- **renouvellement de la flotte** ;
- **renouvellement de la profession** ;
- **développement du modèle économique** du transport de fret sur le petit gabarit ;
- **défi de la transition énergétique** et climatique.

VNF cherche à **impulser des innovations** sur son réseau, pour proposer de nouveaux **usages** comme la **mobilité urbaine**, la **logistique du dernier kilomètre** ou un **renouveau du Freycinet**.

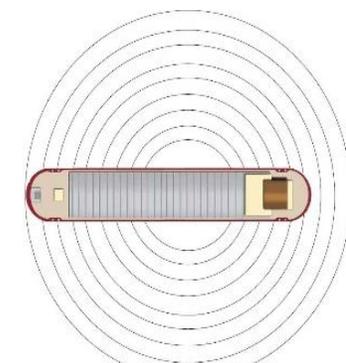
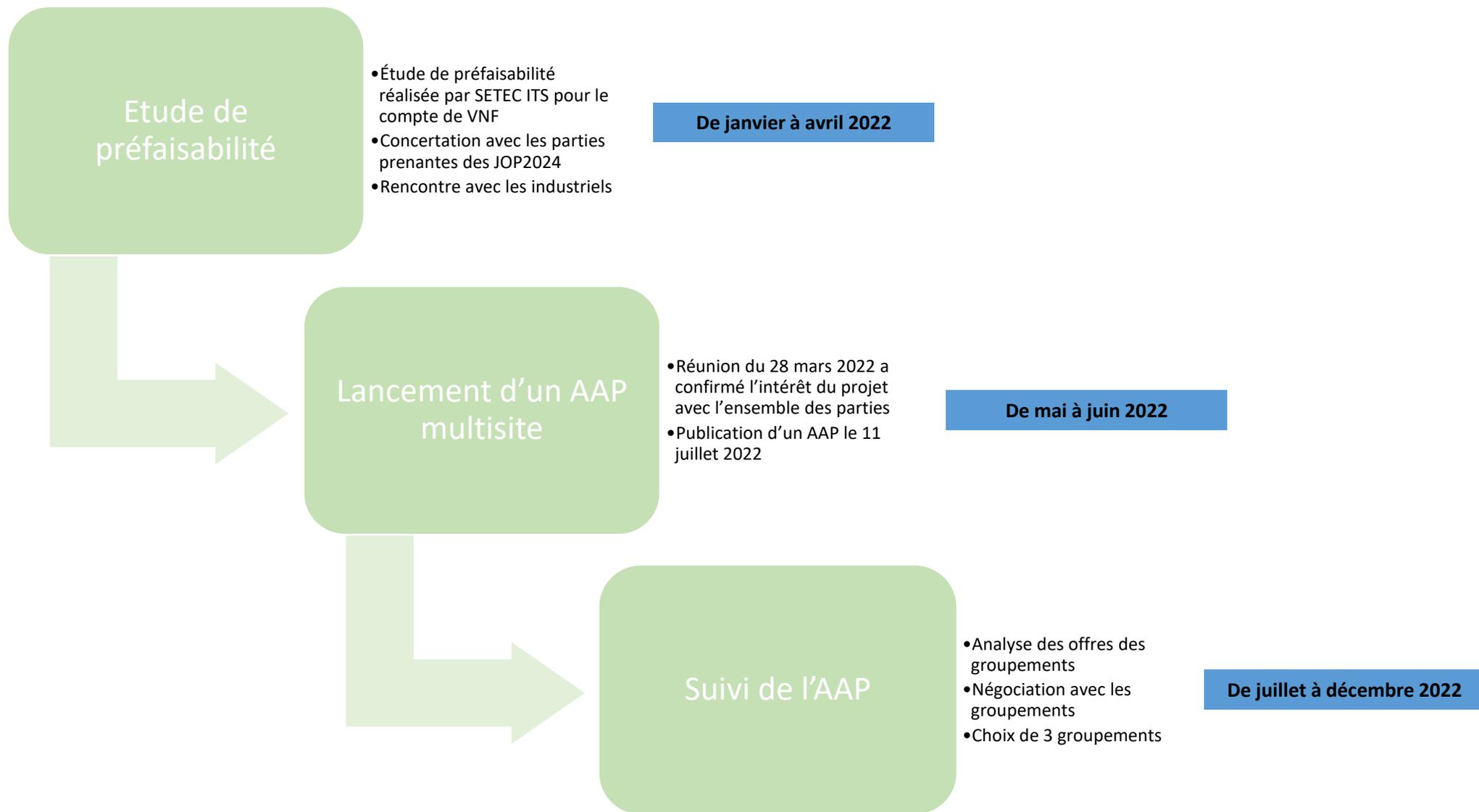
L'**automatisation**, la **digitalisation** et le **verdissement** de la flotte constituent autant **d'opportunités pour le transport fluvial**. VNF développe donc un **programme à la fois sur la digitalisation** (SIF Seine, projet Fluv'IOTe, Eco Pilote Seine) et sur **plusieurs expérimentations de bateaux autonomes** aussi bien sur du fret que du transport de personnes.

Sur le **fret**, VNF participe à un appel à projet européen SEAM_LESS et va lancer un projet sur le développement d'un **prototype** de péniche **Freycinet autonome**.

Concernant le **transport de personnes**, l'ambition est portée dans un premier temps via l'appel à projets sur la mise en œuvre de démonstrateurs pendant **l'été 2024**.



I. Historique de la démarche



II. RENDU DU 10 OCTOBRE 2022

II. Rendu du 10 octobre 2022

1. Date limite de remise des dossiers pour tous les groupements : lundi 10 octobre 2022 à 18h

2. Dépose du dossier de chaque groupement

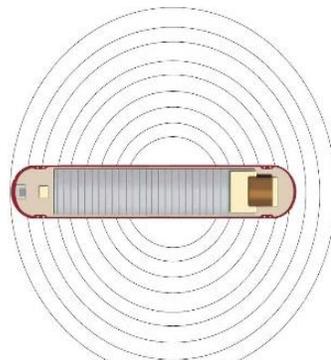
a. par mail impérativement aux 2 adresses : sdve.dtbs@vnf.fr et sd.dtbs@vnf.fr

b. possibilité d'avoir recours à un site de transfert de fichiers volumineux (préférence pour France Transfert)

c. objet de l'envoi : AAP_Démonstrateurs_Dossier_XXX*

d. tous les dossiers reçus à partir de 18h01 inclus ne seront pas analysés

e. les dossiers envoyés par courrier ou déposés en main propre ne seront pas pris en compte



II. Rendu du 10 octobre 2022

3. Constitution du dossier impérativement avec 4 documents, rédigés en Français

a. le mémoire technique, nommé AAP_Démonstrateurs_MT_XXX*

b. le mémoire financier, nommé AAP_Démonstrateurs_MF_XXX*

c. l'annexe 7, nommée AAP_Démonstrateurs_Annexe_7_XXX*

d. la pré-analyse de risque, nommée AAP_Démonstrateurs_Préanalyse_risque_XXX*

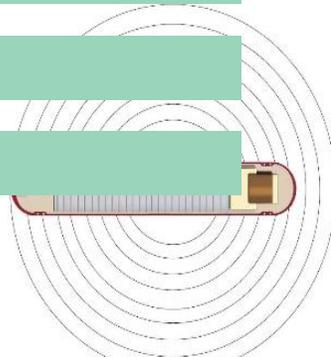
4. Contenu du mémoire technique

a. format pdf

b. document limité à 100 pages, intégrant la page de garde, le sommaire et le corps du texte avec les illustrations et rédigé en Français

c. le document doit permettre de répondre aux critères : 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 uniquement

d. l'organisation et la structure du document sont libres



II. Rendu du 10 octobre 2022

5. Contenu du mémoire financier

a. format pdf

b. document limité à 20 pages, intégrant la page de garde, le sommaire, le corps du texte et les illustrations

c. le document doit permettre de répondre au critère 9 en explicitant les données renseignées dans l'annexe 7

d. l'organisation et la structure du document sont libres

e. l'annexe 7 doit être jointe au mémoire technique

6. Contenu de l'annexe 7

a. impérativement au format excel

b. renseigner le fichier en complétant les cases bleues

c. ne pas modifier la structure, ni la forme des 3 onglets

d. l'ajout d'onglets supplémentaires pour compléter ou faciliter la compréhension du dossier est accepté

e. l'annexe 7 doit compléter le mémoire financier pour faciliter la compréhension de ce dernier

f. les données des deux documents doivent être cohérentes

II. Rendu du 10 octobre 2022

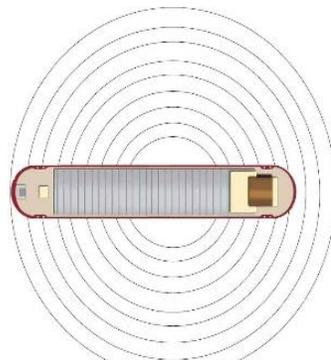
7. Contenu de la pré-analyse de risque en matière de cybersécurité

a. format pdf

b. document limité à 20 pages, intégrant la page de garde, le sommaire, le corps du texte et les illustrations

c. le document doit permettre de répondre au critère 6 uniquement

d. l'organisation et la structure du document sont libres



III.

ATTENTES DE VNF CONCERNANT LES 9 CRITÈRES DE SÉLECTION

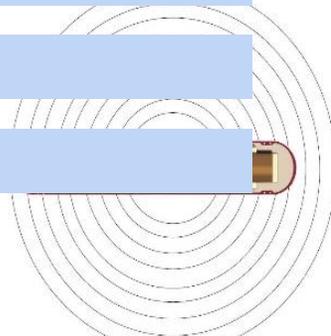
III. Attentes de VNF concernant les 9 critères de sélection

Critère 1 : Une gouvernance du groupement robuste et pertinente

1. détailler la composition du groupement
2. préciser l'entité qui pilote le groupement
3. présenter les acteurs et les références en lien avec le projet
4. présenter le chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de VNF

Critère 2 : Un service à quai et à bord pour promouvoir le transport de personnes

1. présenter le service envisagé pour du transport de personnes – jours/tranche horaire de fonctionnement
2. présenter les itinéraires envisagés avec point de départ, d'arrivée et intermédiaires, le cas échéant
3. envisager des services à quai et à bord, notamment en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
4. bateau(x) accessible(s) aux PMR
5. détailler le ou les bateau(x) ainsi que les infrastructures d'amarrage nécessaires



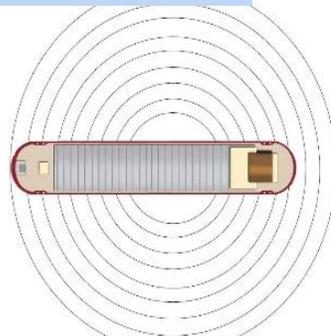
III. Attentes de VNF concernant les 9 critères de sélection

Critère 3 : Une solution de navigation autonome de niveau 4 et robuste

1. présenter une solution d'autonomie de navigation de niveau 4 selon la définition de la CCNR
2. présenter le plan d'actions et le retroplanning de paramétrage du système
3. détailler les équipements nécessaires au bon fonctionnement du système
4. préciser les conditions de reprise de contrôle par le capitaine à bord

Critère 4 : Un système de motorisation vertueux pour l'environnement

1. un système de motorisation nécessairement décarboné
2. expliciter le choix du mode de motorisation
3. présenter le processus de rechargement/d'approvisionnement



III. Attentes de VNF concernant les 9 critères de sélection

Critère 5 : Prise en compte du cadre réglementaire

1. présentation du cadre réglementaire visé pour mettre en place le service

2. présenter les différentes autorisations à obtenir pour la mise en œuvre du service

3. présenter le retroplanning de demande des autorisations

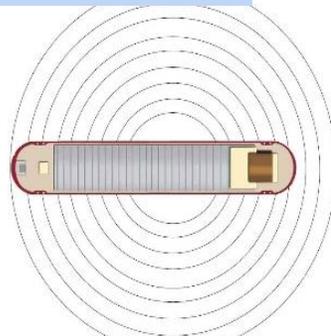
4. préciser le cadre d'assurance du/des bateau(x)

Critère 6 : Apporter les garanties en matière de cybersécurité

1. identifier les différentes sources de menace

2. évaluer les différents scénarii

3. présenter une pré-analyse de risque et les actions mises en œuvre pour répondre aux différents risques



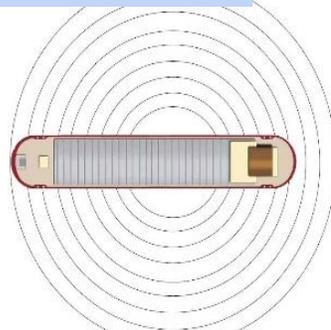
III. Attentes de VNF concernant les 9 critères de sélection

Critère 7 : Identification de pistes d'héritage

1. présenter une cible pour reposer les moyens après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
2. à quel besoin répond le service envisagé ?
3. quelles sont les conditions techniques de redéploiement du/des bateau(x) ?
4. quelles sont les conditions législatives de redéploiement du système de navigation autonome ?

Critère 8 : Qualité du plan d'actions pour le déploiement du service

1. présentation des différentes étapes permettant d'aboutir à la mise en œuvre du service
2. expliciter le rôle et les interventions de chaque membre du groupement et les différentes étapes d'intervention
3. Détailler les étapes d'études, R&D, installations, phases de test...



III. Attentes de VNF concernant les 9 critères de sélection

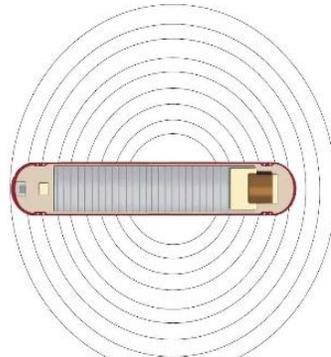
Critère 9 : Critère économique

1. présenter les différents postes de charge du projet

2. identifier les coûts d'investissements

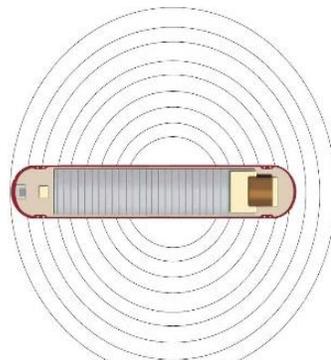
3. identifier les coûts d'exploitation du service

4. présenter les recettes permettant de financer les différents postes de charge



IV. AUDITIONS FACE AU COMITÉ DE SÉLECTION DES LAURÉATS

IV. Composition du comité de sélection des lauréats



IV. Auditions devant le comité de sélection des lauréats

Admission à être auditionné

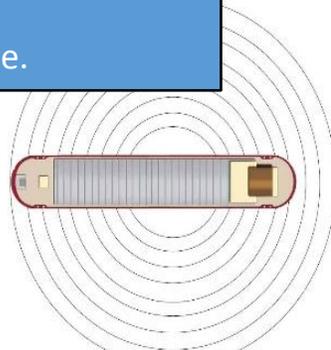
- Tous les dossiers analysés et n'ayant pas reçu d'appréciation « Insatisfaisant » sur l'un des critères seront amenés à défendre leur offre face au comité de sélection des lauréats.

Lieu et date des auditions

- Les auditions auront lieu dans les locaux de VNF au 18 quai d'Austerlitz, 75 013.
- La date de l'audition sera communiquée aux groupements par courrier/mail.
 - Échéances novembre 2022.

Déroulé de l'audition

- En présentiel, dans la mesure du possible avec un représentant de chaque membre du groupement.
 - Durée totale 1h.
 - 30 min de présentation du projet par le groupement.
 - 30 min de temps d'échange.



V. CONVENTIONNEMENT AVEC VNF

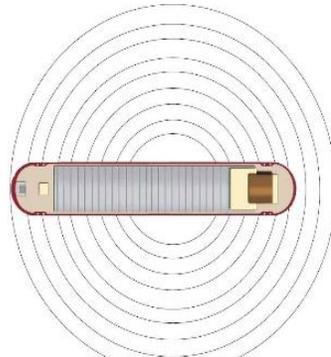
V. Conventonnement avec VNF

Information sur les résultats de l'AAP

- Lauréats informés par courrier et invités pour une mise au point.
 - Non-lauréats informés par courrier.
- Échéances décembre 2022-janvier 2023.

Mise au point avec les lauréats

- Formalisation des engagements de chaque partie
- Définition des étapes de versement des subventions
 - Définition des preuves d'avancée pour valider le versement des subventions
- Construction du retroplanning jusqu'à l'été 2024
 - Rédaction d'une convention de subvention



V. Versement des subventions dans le cadre du PAMI

Un dossier PAMI sera à déposer par les porteurs de projet.

PAMI 2018 – 2022

Prochain jury : 9 décembre 2022

Début d'enregistrement des dossiers : 1^{er} septembre

Date limite d'enregistrement des dossiers : 2 novembre

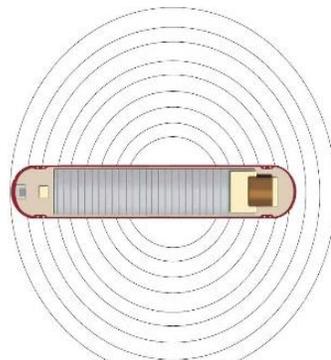
PAMI 2023 – 2027

Prochain jury : 2^{ème} quinzaine mars 2023

Début d'enregistrement des dossiers : 1^{er} janvier

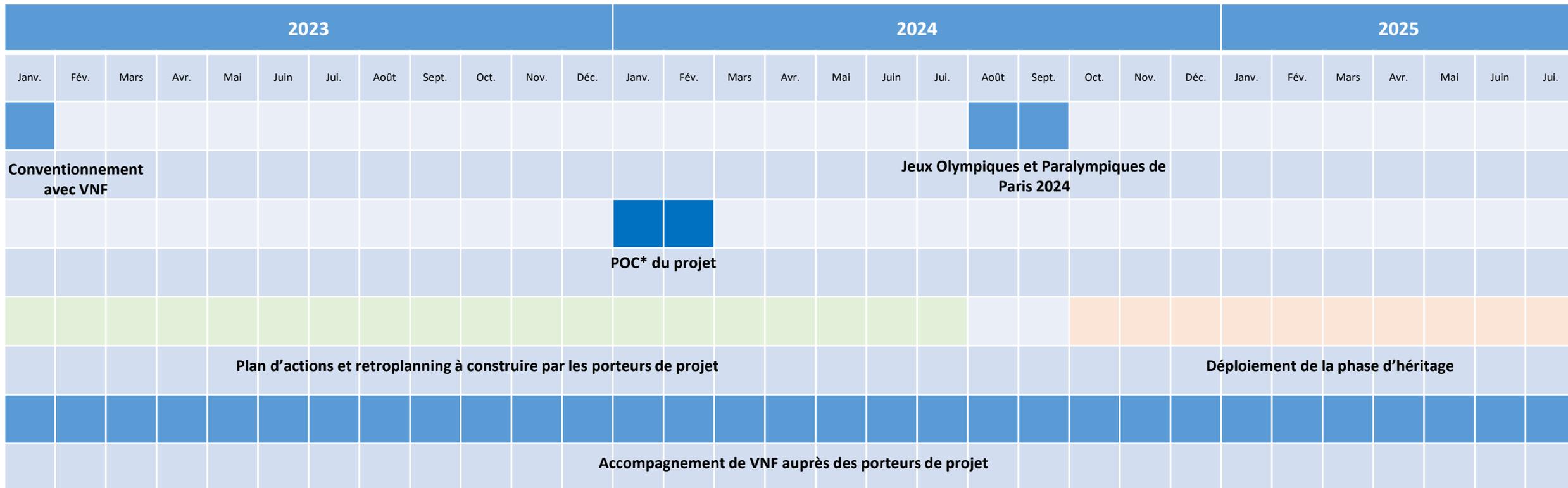
Date limite d'enregistrement des dossiers : fin février

**Le projet doit impérativement démarrer après le dépôt de la demande de subvention
(Quelle que soit la programmation sollicitée)**

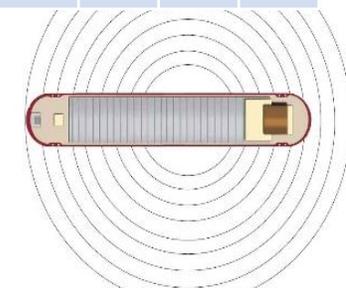


VI. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

VI. Mise en œuvre du projet

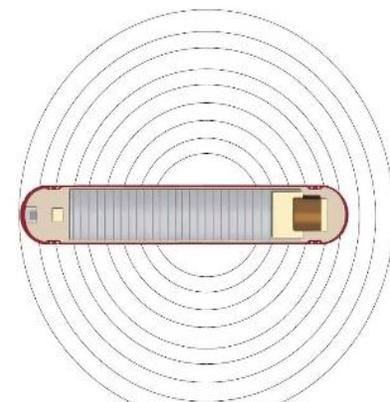
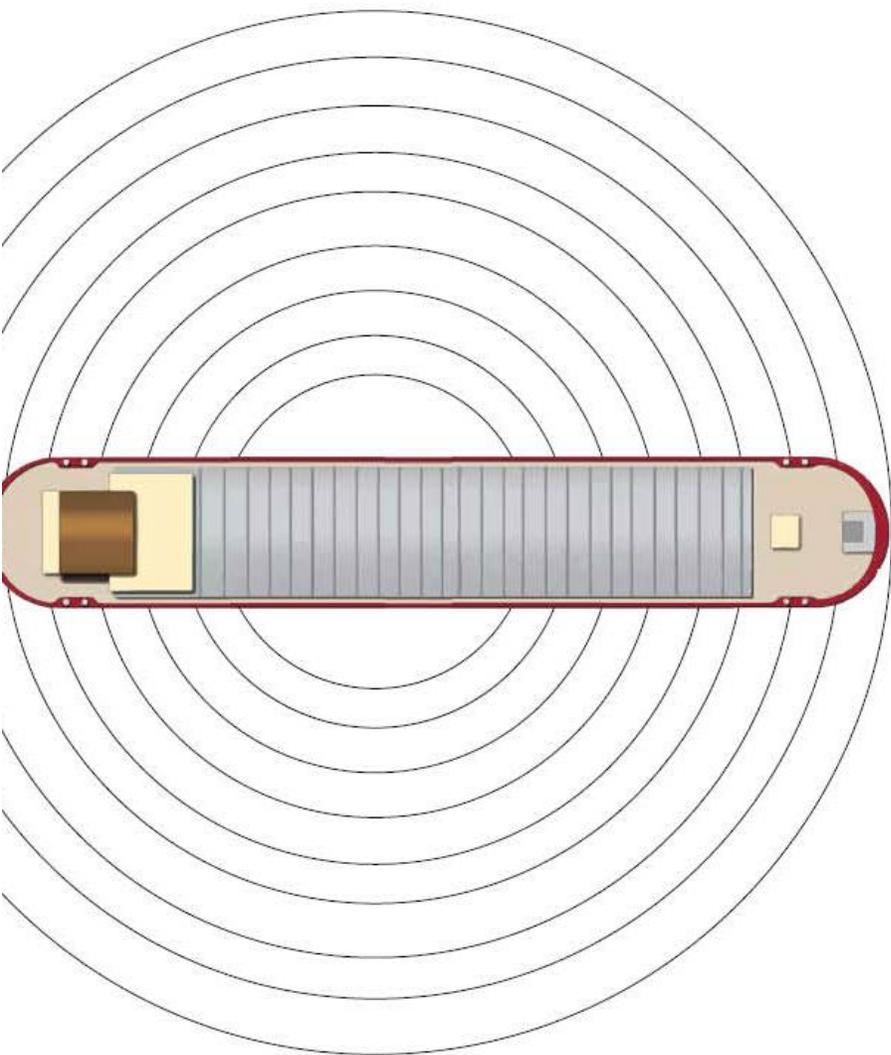


*POC : Proof Of Concept



Un grand merci

pour votre participation et votre implication
dans le développement des activités
fluviales en France et en Europe



Objectif de l'aide	Type de projet	Intensité	Plafond
Réduire les consommations et émissions polluantes	Travaux (conversion énergétique)	40%	150 000 €
Réduire et traiter les rejets à l'eau ou déchets	Travaux (cuve)	30%	70 000 €
Améliorer l'hydrodynamique des bateaux	Travaux	30%	150 000 €
Optimiser l'énergie à bord	Travaux	30%	40 000 €
Capter de nouveaux trafics ou pérenniser des trafics existants	Travaux d'adaptation	30%	230 000 €
	Etudes	50%	100 000 €
	Construction / achat	20%	200 000 €
Optimiser la desserte des ports maritimes	Etudes	50%	100 000 €
	Travaux d'adaptation	30%	90 000 €
	Construction	20%	400 000 €
Acquisition d'instruments et logiciels d'aide à la navigation ou à l'exploitation du bateau	Travaux	30%	20 000 €
Accompagner le renouvellement des acteurs et de la filière	Achat du premier bateau	20%	60 000 €
Favoriser l'innovation	Projets recherche fondamentale	50%	300 000 €
	Recherche industrielle	50%	300 000 €
	Développement expérimental	25%	300 000 €
	Etude de faisabilité	50%	100 000 €

Pour information, les intensités maximales du RGEC pour les projets innovants sont :

	Petite entreprise	Entreprise moyenne	Grande entreprise
Recherche fondamentale	100 %	100 %	100 %
Recherche industrielle Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou en cas d'une large diffusion des résultats du projet	70 % 80 %	60 % 75 %	50 % 65 %
Développement expérimental Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou en cas d'une large diffusion des résultats du projet	45 % 60 %	35 % 50 %	25 % 40 %
Etude de faisabilité	70 %	60 %	50 %

